

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ONLY DUMMY PRODUCT

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0078

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0019470-0006

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ONLY DUMMY PRODUCT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Remmers GmbH
	Adresse	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönningen Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0078 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0019470-0006	
Date de l'autorisation	23/06/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Remmers GmbH
Adresse du fabricant	Bernhard-Remmers-Stra. 13 D - 49624 Lönningen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bernhard-Remmers-Str. 13 D - 49624 Lönningen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Corporation
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L NJ, 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,5
Propan-2-ol		Substance non active	67-63-0		0,1
Naphta hydrotraité lourd	Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	Substance non active	64742-48-9	918-481-9	42,8914
Solvant naphta aromatique léger	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Substance non active	64742-95-6	918-668-5	0,102
Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-30%)	Substance non active	64742-82-1		0,337
Solvants hydrocarbure C14-18, N-alcanes, isoalcanes, cyclique		Substance non active		920-360-0	18
Solvants hydrocarbure C14-18 n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		Substance non active		927-632-8	0
Solvant naphta aromatique lourd		Substance non active	64742-94-5	265-198-5	0
Xylènes (mélange d'isomères)		Substance non active	1330-20-7	215-535-7	0,112
Mélange d'éthyl benzène et de xylène		Substance non active		905-588-0	0,28
Ethyl benzène		Substance non active		202-849-4	0,048

2.2. Type de formulation

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 Tenir hors de portée des enfants.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
 NE PAS faire vomir.
 Garder sous clef.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Application préventive contre les champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs professionnels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp.
 Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois
 Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

Traitement préventif / bleuissement du bois - en situation de classes d'usage 2 et 3 (Bois résineux)

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Traitement superficiel par Brossage – pinceau/rouleau
 Description détaillée:

-

	<p>Méthode d'application: Traitement superficiel par Pulvérisation Description détaillée: site d'application du produit uniquement en intérieur dans les lieux de travail industriels, pas d'application in-situ</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 205-250 mL de produit / m² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Brossage uniquement : Appliquer 2 couches successives</p> <p>Taux d'application: 205-250 mL de produit / m² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: -</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteille/bidon métalliques de 0,75 - 2,5 - 5 – 10 et 20L (fer blanc avec couche de vernis interne)</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Application préventive contre les champignons responsables du bleuissement du bois – Utilisateurs industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif du bois
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aureobasidium pullulans spp. Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Extérieur Traitement préventif / bleuissement du bois – en situation de classes d'usage 2 et 3 (Bois résineux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Traitement superficiel par Trempage Description détaillée: - Méthode d'application: Traitement superficiel par Déluge – aspersion Description détaillée: - Méthode d'application: Traitement superficiel par Pulvérisation Description détaillée: site d'application du produit uniquement en intérieur dans les lieux de travail industriels, pas d'application in-situ
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 205-250 mL de produit / m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: - Taux d'application: 205-250 mL de produit / m ² de bois Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: - Taux d'application: 205-250 mL de produit / m ² de bois Dilution (%): 0

	Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille/bidon métalliques de 0,75 - 2,5 - 5 – 10 et 20L (fer blanc avec couche de vernis interne)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pour le déluge-aspersion automatique et la pulvérisation automatique, une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Appliquer seulement sur des bois non porteurs susceptibles d'être exposés aux champignons responsables du bleuissement en service mais pas sujet à une exposition aux champignons destructeurs du bois, en raison de la nature du bois ou des conditions d'utilisation.
- Le produit ne doit pas être combiné avec d'autres produits fongicides.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Pour l'application par brossage, appliquer au moins 2 couches successives.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées
- Ne pas utiliser en intérieur sauf pour les cadres de fenêtres extérieurs et les portes extérieures.
- Ouvrir et manipuler avec précaution
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit
- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Se laver les mains après manipulation du produit
- Ne pas inhaler les vapeurs
- Tenir à l'écart les sources d'inflammation. - ne pas fumer
- Protéger contre les charges électrostatiques
- Les fumées peuvent se combiner avec l'air pour former un mélange explosif
- En cas d'exposition brève, utiliser un équipement de protection respiratoire avec filtre. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un équipement de protection respiratoire autonome. Dispositif de filtrage à court terme : Filtre A/P2.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité hermétiques
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit, ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Consulter un médecin si les symptômes persistent. En cas de perte de conscience, placer et transporter la personne dans une position stable.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film imperméable de protection du sol) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

-